

Championnat départemental scolaire des échecs 2026

Règlement intérieur

Article 1 : présentation

Le Club d'Échecs de l'Agglomération Chambérienne sous l'égide du CDJE Savoie organise le Championnat départemental scolaire des échecs mercredi 28 janvier 2026 à l'école de la Forgerie, avenue de Corinthe 73160 COGNIN.

Article 2 : règles et appariements

Les règles du jeu sont celles de la Fide (93e Congrès de Chennai aout 2022) entrées en vigueur au 1er janvier 2023. Les appariements se feront au Système Suisse intégral (C.04.1, C.04.2 & C.04.3 Fide Handbook) à l'aide du logiciel Papi 3.3.8.

Selon l'annexe A sur les Échecs Rapides, l'Article A.5 s'applique pour l'intégralité de la manifestation. Cependant, il sera autorisé 2 coups illégaux pour les écoles et 1 coup illégal pour les collèges.

Aucun téléphone ou appareil électronique ne sera accepté dans la salle de jeu.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. En participant à une compétition homologuée, le joueur accepte de jouer sous le contrôle d'un arbitre disposant de toute l'autorité nécessaire pour veiller à l'application des règles du jeu.

Face à une décision de l'arbitre au cours du jeu un joueur ne peut qu'obtempérer. Il doit s'il le désire, faire appel oral dès l'incident et continuer la partie.

Tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement intérieur. Tout contrevenant s'expose à des sanctions disciplinaires.

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Aucune protection de cercle, d'école, de famille.

Article 3 : participants

Sont admis les jeunes inscrits dans un établissement (école ou collège) de la Savoie. Ce tournoi est qualificatif pour le championnat académique scolaire. Il est prévu un tournoi par école et par collège.

Article 4 : horaires et inscriptions

Pré-Inscriptions auprès de Didier WANTIER Lofeur@hotmail.fr jusqu'au lundi 27 janvier 18h.

Pointage de 13h15 à 13h40. Début des parties : 13h45. Fin du tournoi et annonce des résultats vers 18h.

Article 5 : rondes et cadence

5 rondes de 12 min + 3 s/coup pour chaque joueur

Article 6 : droits

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence.
Gratuité. Licence B obligatoire.

Article 7 : classement

Tournoi individuel entre écoliers. Le classement est établi au nombre de points et au départages dans l'ordre : au Buchholz tronqué, Buchholz, Cumulatif.

Il y aura un classement individuel qui déterminera ensuite le classement par établissement. Le total des points des 8 premiers de chaque établissement, comprenant au moins 2 filles et 2 garçons, permet d'établir le classement. Les établissements incomplets seront classés après ceux complets. Les 2 premières écoles et 2 premiers collèges seront qualifiés pour le championnat académique à condition d'avoir une équipe complète.

Article 8 : coups illégaux

La partie est perdue au 3^{ème} coup illégal relevé par l'arbitre pour les écoles et au 2^{ème} coup illégal pour les collèges.

Article 9 : fin de partie

À la fin de la partie, les 2 joueurs remettent les pièces en place et apportent le résultat ensemble.

Article 10 : qualifiés

Les établissements qualifiés s'engagent à prévenir l'organisateur du championnat académique en cas de forfait, ceci pour permettre l'éventuel repêchage des autres établissements.

Le tournoi est supervisé par Romain Billotti, AFO2.

L'arbitre

Les organisateurs : le CDJE / le CEAC